



Licenciement et transaction

Par **lou2**, le **23/11/2008** à **11:35**

Bonjour,rnrnJe travaille actuellement dans une "boite" nationale en crise. De nombreux licenciements "arrangés" ont lieux depuis qlq temps et cela va continuer sur 2009.rnJai été reçu il y a 1 semaine par ma direction ou l'on m'a indiqué que mon poste n'allait plus etre dans les prochains mois. Je vois passer bcp de transaction et je sais donc que mon tour va arriver. Je suis non cadre et j'ai un "petit" salaire. J'ai + de 3 ans d'ancienneté. Que puis je demander ? Malgré le droit au chômage je vais me retrouver dans une situation précaire... et je vais avoir bcp de difficulté a retrouver non seulement un emploi mais en + un emploi à mon salaire actuel. De + le licenciement sera pour "faute grave" et non "motif économique" ce que cela doit etre dans la réalité. Les indemnités sotn différentes et pour faute grave j'y perds. Je ne sais absolument pas quelles sont mes limites pour la négo, je ne sais pas vers qui me tourner pour avoir un soutien et des conseils afin de partir avec ce que je dois et peux....rnMerci d'avance

Par **Visiteur**, le **23/11/2008** à **18:15**

bonsoir,rnrnpourquoi accepter un licenciement pour faute grave , alors que votre poste va être supprimé et que vous pouvez bénéficiez d'un licenciement éco ?

Par **lou2**, le **23/11/2008** à **18:30**

Bonsoir,rnrnMa boite fonctionne ainsi je ne compte plus le nombre de collaborateurs licenciés avec transaction et chèquernAprès le "pquoi ils ne font pas de licenciement eco" je n'en ai

aucune idée. Je précise que je n'ai pas encore eu d'entretien préalable je suis juste au courant que mon poste parmi de très nombreux autres est menacé et que je vois comment cela se passe sur les autres. Entretien et négociation de la transaction !
Je ne sais ce qu'il peut se passer si je refuse le licenciement pour faute grave... quoi qu'il en soit je n'ai absolument pas les moyens d'aller au prud'homme et surtout vraiment pas l'envie. Je suis épuisée d'être dans une boîte aussi tendue. En revanche ça va me mettre dans la m... de me retrouver sur le carreau et je souhaite partir avec un maximum pour le préjudice. Est-ce ma question est : quelles sont mes limites et que je puis-je demander ?

Par **Visiteur**, le **23/11/2008 à 18:31**

bonsoir, je vous envoie un message privé.